



## COMMUNE de MANZIAT (Ain)

### PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 30 janvier 2024, 20H00

**Date de la convocation** : 24 janvier 2024

**Nombre de membres en exercice** : 18

**Présents**: APPERT Annie, BENOIT Monique, BERRY Florence, BOURGEOIS Josette, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Michel, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, FAYARD Estelle, FEYEU Muriel, GIBOT Alain, LARDET Denis, RATTON Didier, REVEL Grégory, VOISIN Luc.

**Absents excusés**: BERNARD Stéphanie,

**Pouvoirs** : BERNARD Stéphanie a donné pouvoir à LARDET Denis

**Président de séance** : LARDET Denis.

**Secrétaire de séance** : REVEL Grégory

☒ **Procès-verbal de la séance du 05 décembre 2023** : le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité.

M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir rajouter un point à l'ordre du jour portant sur les chèques cadeaux. Le conseil municipal à l'unanimité accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour du conseil municipal.

#### 1) Ouverture de crédits

M. le maire indique au conseil municipal qu'il faut ouvrir dès maintenant des crédits d'investissement au budget primitif de la commune 2024 ainsi qu'au budget assainissement 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les instructions budgétaires M57 et M49

Vu l'article L.1612-1 du CGCT donnant la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours ;

Considérant, pour le budget primitif communal et pour le budget assainissement, il est nécessaire de payer des factures d'investissement qui arriveront d'ici le vote du définitif des budgets 2024, prévu au mois de mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide les ouvertures de crédits d'investissement suivantes au budget primitif communal 2024 et au budget assainissement 2024 et s'engage à inscrire au budget primitif et au budget assainissement les recettes correspondantes :

BUDGET COMMUNAL			
CHAPITRES	OPERATIONS	2023	2024
1311	subventions	4 400,00	0,00
203	134 (cimetière)	4 000,00	1 000,00
2116	134 (cimetière)	5 000,00	2 500,00
2111	145 (acquisitions)	26 000,00	500,00
2131	93 (bâtiments communaux)	101 000,00	25 000,00
2151	20212 (voirie)	60 000,00	15 000,00
2156	20192 (pompiers)	10 800,00	10 200,00
2157	92 (matériel)	23 000,00	10 000,00
2158	92 matériel	5 000,00	1 500,00
2183	184 ( informatique)	9 000,00	1 000,00
212	161 (skate park)	1 500,00	500,00

2041582	164 (électrification)	25 000,00	6 000,00
231		11 000,00	10 000,00
231	20213 (mam)	28 000,00	0,00
231	178 (rd 933)	973 962,97	244 000,00
27638	créances	26 000,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		1 315 262,97	327 200,00

BUDGET ASSAINISSEMENT			
CHAPITRES	OPERATIONS	2023	2024
2315	26 (réseaux)	74 240,18	18 000,00
2158	26 (réseaux)	400 000,00	100 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		474 240,18	118 000,00

## **2) Demandes de subventions éclairage leds mairie**

M. le maire expose au conseil que la commune a projeté de changer l'éclairage de la mairie pour le passer en leds, moins énergivore. C'est pourquoi, M. le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires pour demander toute subvention concernant le passage en leds de l'éclairage de la mairie dont le coût s'élève à un montant H.T. de 11 210.94 €.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la nomenclature budgétaire M57

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise M. le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour demander toute subvention concernant le passage en leds de l'éclairage de la mairie dont le coût s'élève à un montant H.T. de 11 210.94 €.

## **3) Demandes de subventions éclairage leds stade de foot**

M. le maire expose au conseil que la commune a projeté de changer l'éclairage du stade de football (entraînement) pour le passer en leds, moins énergivore. C'est pourquoi, M. le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires pour demander toute subvention concernant le passage en leds de l'éclairage du stade de football (entraînement) dont le coût s'élève à un montant H.T. de 25 992.00 €.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la nomenclature budgétaire M57

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise M. le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour demander toute subvention concernant le passage en leds de l'éclairage de la mairie dont le coût s'élève à un montant H.T. de 25 992.00 €.

## **4) Prestations d'actions sociales**

M. le maire expose au conseil que dans le cadre de prestations d'action sociale, individuelles ou collectives et indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de service, la commune attribue à certaines occasions des chèques cadeaux à ses agents.

Il est nécessaire de réglementer cette pratique c'est pourquoi, M. le maire remercie le conseil de bien vouloir valider les éléments suivants :

- Les bénéficiaires des chèques cadeaux sont les titulaires, stagiaires, contractuels (à condition que le contrat soit égal ou supérieur à 6 mois et présence dans la collectivité le 25 décembre)
- Les chèques cadeaux peuvent être attribués à l'occasion tout événement rentrant dans le cadre de prestations d'action sociale, individuelles ou collectives

- Le montant sera déterminé par le maire, en fonction des prévisions et consommations budgétaires et ne pourront en aucun cas être supérieurs à 500 € par agent.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la nomenclature budgétaire M57

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide l'attribution de chèques cadeaux aux agents de la commune conformément à ce qui est indiqué ci-dessus.

### **Divers**

- Personnel municipal : l'agent en charge de l'urbanisme/location de salles est absente depuis la fin décembre et devrait normalement réintégrer son poste début mars. En attendant la répartition de la charge de travail s'effectue en interne. L'agent en charge du ménage dans les bâtiments est absente et devrait être de retour mi-février. Afin de pallier à son absence, la commune a fait appel à une entreprise locale pour effectuer les travaux de ménage et d'état des lieux des salles.
- Rencontre inspectrice 29/01 : M. le maire, le directeur de l'école publique et la directrice générale des services ont rencontré l'inspectrice afin de faire un point sur l'effectif de l'école publique pour la rentrée prochaine. Malgré la baisse des effectifs l'inspectrice s'est voulue rassurante et l'école ne devrait pas subir de fermeture de classe pour la rentrée de septembre. Toutefois, ce sujet devra être redébatu pour la rentrée suivante.
- Succession Joubert Laurencin : M. le maire explique au conseil qu'il a été à plusieurs reprises interpellé par le voisinage des terrains laissés à l'abandon dans le cadre de la succession Joubert-Laurencin. Accompagné du policier municipal, il a rencontré le notaire chargé de la succession afin de faire un point. La succession est toujours en cours et des évolutions ont été constatées. M. le maire a insisté auprès du notaire afin qu'une décision soit prise cette année, notamment concernant l'entretien des terrains.

### **Assemblées générales :**

- APPMA : 07/01 : Les membres de l'association remercient commune pour sa contribution au nettoyage des plans d'eau – Les manifestations de 2023 se sont bien déroulées à l'exception du safari carnassier annulé pour manque de poissons – En 2023 : 1318 cartes de pêche vendues contre 786 en 2022 (agrandissement du secteur suite à l'adjonction de Pont-de-Vaux) - 103 cartes à la journée au plan de Chassagne – l'association est 4<sup>ème</sup> au niveau du dpt de l'Ain et le dpt 7<sup>ème</sup> au niveau national pour les ventes de cartes – A noter une augmentation de la carte de 5 euros pour 2024 – L'association en 2023 a réintroduit 1800 poissons pour un coût de 18028 euros – L'association recherche de 2 gardes de pêches pour seconder les fédéraux – Elle participe à la semaine de l'environnement organisée par la CCBS sur Replonges et Feillens
- Les amis du patrimoine : 09/01 – 12 adhérents et 1 nouvelle recrue – livre sur la guerre à Manziat : 217 livres vendus sur 250 – site internet : 880 visiteurs en 2023 augmentation de 30% - M. le maire tient à renouveler ses remerciements aux membres de l'association pour leur investissement à l'occasion des 80 ans de l'envol du Maréchal de Lattre
- Pompiers : 20/01 – bilan manœuvres 78% de personnes présentes – 2 nouvelles recrues en cours de validation de leur parcours – 2 nouvelles filles souhaiteraient intégrer – Les pompiers sont toujours à la recherche d'un véhicule et ont monté une commission, et ils remercient M. le maire pour sa réactivité sur ce dossier – Ils souhaiteraient acquérir des planches pour accéder aux nids de guêpes dans les combles, une tenue pour les frelons (il ne sera pas donné suite à cette demande, le SDIS ayant confirmé qu'ils ne doivent pas gérer les nids de frelons), un pulvérisateur télescopique à gaz. Les manifestations de 2023 se sont bien déroulées et un voyage est prévu en 2025 – M. le maire, après en avoir parlé avec le chef de corps, tient à faire part de sa déception concernant la participation de ces derniers aux vœux du maire. Un point a également été fait concernant la participation financière de la

commune pour permettre de maintenir le SLIS à Manziat, alors que certaines communes se regroupent ou ferment. La commune dépense en moyenne chaque année 42 514.99 € en fonctionnement et investissement, (dont 34 471.94 € versé au SDIS 01 et 8 043.05 € pour le SLIS de Manziat) bien que les pompiers soient tous bénévoles. – Les JSP sont très actifs.

### **Comptes rendus des commissions :**

#### **Commission assainissement environnement :**

- Voir s'il y a des arbres et arbustes à replanter le long de la RD933 et dans les haies – M. Marin (Mission Haies) a taillé quelques arbustes dans les haies plantées en février dernier. Dans 2 ou 3 ans il faudra couper à ras pour que cela repousse en bosquet. Au stade l'arbre du bout sur le parking est en fourche et il faut en couper une des deux (C. Catherin et D. Catherin s'en occupent).

#### **Commission Bâtiments :**

- Location gérance le Manziaty : le bail a été signé le 26 décembre et l'état des lieux a été fait le 15 janvier – L'ouverture du restaurant est prévu demain 31 janvier
- Restaurant scolaire : Une expertise de l'assurance aura lieu le 14 février suite à la déclaration faite au titre de l'assurance dommage-ouvrage pour des fissures en façades.

**Commission urbanisme** : D. Catherin dresse la liste des dossiers d'urbanisme

**Commission PLUI** : En attente de l'avis définitif de la préfecture de l'Ain pour que le PLUi devienne opérationnel dans toutes les communes de la CCBS.

#### **Commission manifestations :**

- Conférence 8 mars : la commune, à l'occasion de la journée de la femme, organise avec le Comité Départemental de Lattre, une conférence intitulée « les femmes de l'armée d'Afrique et de la 1<sup>ère</sup> Armée française » qui aura lieu le 8 mars à 18h30 à la salle des fêtes
- Vœux du maire - 10/01 : M. le maire remercie tous les conseillers municipaux qui se sont rendus disponibles pour l'organisation de cet événement et plus particulièrement S. BERNARD pour l'organisation générale

#### **Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque :**

- CCAS : les colis de Noël ont été distribués par les membres du CCAS. N. Chambard remercie tous ceux qui ont participé à cette distribution qui chaque année participe à créer du lien social avec nos résidents en EHPAD
- Bibliothèque - 11/01 : une rencontre a eu lieu avec les responsables afin de faire un point sur ce début d'année : tout va bien – projet pop-up : ateliers pour les enfants et exposition avec une association de Cluny – le partenariat bibliothèque/école fonctionne bien
- Conscrits : 26/12 – Une réunion avec les conscrits et leurs parents a été organisée afin de faire un point sur les différentes manifestations à venir (bal, matefaims, défilé...) et notamment rappeler les règles de sécurité

#### **Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques :**

- Commission voirie 14/12 : le compte rendu a été distribué à l'ensemble des conseillers municipaux
- Réunion riverains RD1 le 22/01 : les riverains concernés par les travaux de la RD1 ont été conviés à une réunion pour leur présenter le projet. Les travaux de mise aux normes PMR Grande Route et Route d'Asnières ont démarré.
- Chemin du Pré du By et Rue de la Sozaye – travaux de curage de fossé et de pose de trapèzes terminés

- Chenil : un chenil a été installé aux services techniques, tous les chiens vagabonds seront mis là-bas le temps de retrouver les propriétaires ou de les déposer plus tard au chenil intercommunal
- Travaux de peinture : Le banc face à l'école privée ainsi que les poteaux incendie font actuellement l'objet de travaux de rénovation de peinture par les services techniques

### **Questions diverses**

Lors d'un précédent conseil, il avait été signalé un bus qui ne prenait pas le chemin voulu, la mairie a remonté l'information au service concerné et cela devrait être rentré dans l'ordre.

Une demande pour la mise en sens unique du Chemin des Grandes Terres a été faite par les habitants de Cropettet. La commission voirie se réunira prochainement pour étudier le dossier.

Les élus font un retour positif de la mise en service de panneau pocket.

Il a été constaté des nids de poules Chemin de la Verchère : demander aux services techniques de remettre du fraisa

(Séance levée à 22h30)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,